

Bulletin d'histoire politique

Un outil sur mesure pour les chercheurs autonomes

Frédéric Lemieux



Volume 25, numéro 2, hiver 2017

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1038804ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1038804ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique
VLB éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lemieux, F. (2017). Un outil sur mesure pour les chercheurs autonomes.
Bulletin d'histoire politique, 25(2), 252–257. <https://doi.org/10.7202/1038804ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB
Éditeur, 2017

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des
services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique
d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de
l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à
Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Chronique d'histoire parlementaire

Un outil sur mesure pour les chercheurs autonomes¹

FRÉDÉRIC LEMIEUX

Historien, Service de la recherche

Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec

Il est toujours intéressant de rendre compte des plus récentes réalisations de l'Assemblée nationale en recherche parlementaire. Pour cette chronique cependant, trêve de découvertes, revenons à la base en présentant un outil essentiel nommé *Documents politiques et parlementaires du Québec*.

Il regroupe au sein d'une seule ressource des séries complètes des sources fondamentales pour quiconque travaille en histoire, en droit, en sociologie politique, en science politique, bref, dans quelque domaine que ce soit en lien avec le Parlement.

Disponible dans la section « Histoire » du site Internet de l'Assemblée nationale, ce guide de recherche vise à accroître la diffusion d'informations de première main par la Bibliothèque².

Pourquoi avoir créé cet outil ?

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale a décidé d'occuper ce créneau qui lui est naturel. Comme ces sources étaient difficiles à trouver sur Internet, les bibliothécaires et toute l'équipe de la référence constataient que de nombreux usagers demandaient des reproductions d'extraits des mêmes sources politiques et parlementaires.

Pour y remédier, un outil a été créé pour regrouper au sein d'une seule et unique ressource ce corpus de documentation et, du même coup, améliorer à l'interne l'organisation du travail. Afin de faciliter l'accès aux documents, la Bibliothèque a choisi de numériser les documents et de rendre l'outil disponible en libre-service à tous et non plus aux seuls employés de

la Bibliothèque. Cet outil est rapidement devenu très populaire, comme en témoignent les statistiques de consultation annuelles :

2013-2014 : 11 284

2014-2015 : 15 958

2015-2016 : 15 493

Depuis la mise en ligne de ce guide (mai 2013), il y a moins de demandes directes à la Bibliothèque, les chercheurs étant désormais autonomes dans cette voûte. Tout le monde y gagne du temps et profite des sources de base pertinentes couvrant l'histoire politique du Québec depuis 1608.

Cet outil est régulièrement mis à jour pour ajouter les dernières publications ou numérisations des travaux parlementaires de l'Assemblée nationale et du Parlement d'Ottawa. L'objectif est de numériser toutes les sources qui y figurent, un projet en cours. Toutefois, si une autre institution a déjà numérisé une source (« Notre mémoire en ligne » par exemple), un lien mène vers leur dépôt numérique afin de ne pas faire double emploi et nous concentrer sur ce qui reste à numériser. Quant aux références sur support papier, il faut se rendre en personne à la Bibliothèque pour les consulter à la cote indiquée ou encore en demander une copie par courriel (bibliotheque@assnat.qc.ca).

Le public visé

Cet outil a jusqu'ici surtout été présenté lors de congrès de bibliothécaires et de techniciens en documentation où il a suscité l'enthousiasme. Il est aussi une référence dans les universités québécoises qui pointent leurs catalogues vers lui, ainsi que pour les bibliothécaires et les étudiants. Voilà maintenant venu le tour des lecteurs du *Bulletin d'histoire politique* de le découvrir et de se l'approprier.

À l'heure où de plus en plus d'institutions et de compagnies imposent des frais pour consulter des banques de données, soulignons que ces ressources sont offertes gratuitement par la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

La structure et le contenu du guide

Les *Documents politiques et parlementaires du Québec* sont structurés en trois grandes périodes historiques : Régime français (1608-1759), Régime britannique (1759-1867) et Confédération canadienne (1867 à nos jours). Chacune propose les mêmes rubriques : bref historique, schéma de la gouvernance et les différentes catégories de sources disponibles.

Le court historique résume le fonctionnement du mode de gouvernement en vigueur. Il est appuyé par un schéma qui établit visuellement la place et les liens des institutions propres à chaque époque. Schématiser clairement un mode de gouvernement peut sembler facile à première vue. Ce n'est pourtant pas mince tâche que de décrire un régime dans sa globalité et la hiérarchie réelle des diverses entités qui le composent. Il faut une connaissance fine des ramifications d'un système de gouvernement et le rôle de chacune de ses composantes.

Nos schémas de la gouvernance sont le fruit de plus de 15 ans de recherches d'informations dans une grande variété de sources et de monographies d'histoire constitutionnelle, politique et parlementaire. Ils sont mis à jour périodiquement, au gré de nos avancées, afin de traduire avec justesse les réalités du pouvoir et des institutions. On sait trop combien ils vieillissent rapidement une fois publiés dans un livre ou un article comparativement à Internet.

La Nouvelle-France

La présentation de la section Nouvelle-France est particulière à ce régime. On y trouve une série de schémas qui décrivent les différentes formes de gouvernance. Ce qui permet, par exemple, de mieux discerner l'évolution des institutions politiques, passant du gouvernement des Cent-Associés au gouvernement royal. Voilà pourquoi le Régime français est découpé en cinq périodes distinctes, soit 1612-1627, 1627-1647, 1647-1663, 1663-1665 et 1665-1760.

Le cas particulier du Conseil souverain (1663-1760) a nécessité l'ajout d'un tableau pour mieux comprendre son évolution en cinq temps. Ce corps n'est pas monolithique, sa composition et ses attributions changent et il était nécessaire de résumer de quelle façon.

On comprend que cet organe politique, dont les attributions étaient fort étendues au moment de sa création, perd beaucoup de son importance pour devenir, à la fin du régime, une cour de justice. On y trouve aussi des liens menant aux édits et ordonnances, de même qu'aux jugements et délibérations du Conseil souverain. Une part de cette documentation, il faut le souligner, a été à la source même des lois civiles françaises en application dans la colonie jusqu'à l'adoption du Code civil du Bas-Canada en 1866.

Le Régime britannique

Le Régime britannique se décline en sept sections: le Régime militaire (1759-1764), la Province de Québec et le Conseil de Québec (1764-1775), la Province de Québec (1774-1791), le Bas-Canada (1791-1838), le Bas-Canada

sous le Conseil spécial (1838-1841), le Haut-Canada (1791-1841) et la Province du Canada (1840-1867).

Dans chacune des rubriques, on trouve les règlements des assemblées législatives et des conseils législatifs, les débats reconstitués (lorsqu'ils existent), les ordonnances et les lois annuelles et refondues. S'ajoutent à cela des sources complémentaires, telles que l'Encyclopédie du parlementarisme québécois, le *Guide des Rapports des Archives publiques du Canada* ou le rapport Durham.

La section Haut-Canada est utile pour trouver des éléments comparatifs avec le Bas-Canada. Dans nos travaux encyclopédiques sur l'indemnité parlementaire, par exemple, les sources du Haut-Canada nous ont permis de connaître les raisons de l'instauration de cette mesure dès 1793, et de la mettre en contraste avec le fait qu'elle s'est fait attendre jusqu'en 1831 au Bas-Canada.

La Confédération canadienne

Les sources de cette période peuvent être regroupées en grandes familles, comme les débats parlementaires et les sources afférentes : journaux de l'Assemblée et du Conseil législatif, documents déposés en Chambre et mémoires soumis aux commissions parlementaires.

Du point de vue de la procédure, citons les règlements de l'Assemblée et du Conseil législatif depuis 1868, les décisions des présidents de l'Assemblée nationale, les feuillets et préavis, les procès-verbaux des travaux parlementaires, les avant-projets de loi et projets de loi et, finalement, les Règlements du Québec. Ensuite, on compte les documents législatifs en tant que tels : lois annuelles (recueils), statuts refondus et Gazette officielle du Québec.

En les couplant aux débats, ces sources permettent aux chercheurs de suivre l'évolution d'une législation donnée à partir de sa genèse. Mieux, elles donnent accès à des informations insoupçonnées parce que dissimulées dans ce qui peut sembler être le dédale de l'univers législatif.

Donnons quelques exemples concrets. Quelqu'un voulant s'appuyer sur un article d'une loi pour ses travaux peut être perplexe de ne pas le retrouver dans le texte législatif en vigueur. Aurait-il été abrogé ? Si oui, quand ? Et pourquoi ? Pour en avoir le cœur net, le chercheur consultera le recueil de l'année d'adoption de cette loi pour disposer du texte original. Ensuite, s'il veut savoir pourquoi l'article a été retiré de la loi, il trouvera quand cela s'est fait et consultera les débats pour en comprendre l'intention du législateur.

Un chercheur voulant suivre l'évolution d'une loi consultera à profit les statuts refondus. Bien sûr, il peut y parvenir en consultant chaque recueil de lois annuelles, mais c'est là une tâche fastidieuse. Au XIX^e siècle

déjà, les parlementaires se rendaient compte qu'à force d'adopter de nouvelles lois et de les amender, il devenait difficile de se retrouver dans les recueils de lois annuelles. C'est pourquoi ils ont décidé en 1888 de publier une première synthèse de l'état de toutes les lois en vigueur à ce moment : les statuts refondus, ou lois refondues. D'autres éditions ont été réalisées en 1909, en 1925, en 1941 et en 1964. Ces recueils permettent de lire le texte intégral de toutes les lois en vigueur et de savoir quand elles ont été amendées. Aujourd'hui, le recueil des lois refondues est mis à jour annuellement et disponible en ligne.

Il est aussi possible que l'on ne découvre pas dans la loi une disposition précise. Elle peut figurer plutôt dans les règlements. La distinction entre lois et règlements est fondamentale : l'Assemblée nationale vote des lois, mais elle confie aux ministres, par exemple, le soin d'établir des règles, normes, conditions, modalités et autres obligations dans une variété d'actes de l'administration gouvernementale et territoriale³.

Un exemple révélateur est celui des «lois de la chasse». À partir de 1868 et pendant longtemps, on inscrivait dans ces lois une profusion de détails : les heures et les périodes de chasse, les espèces visées, etc. Inutile de dire que le Parlement devait les modifier régulièrement. Une telle précision est aujourd'hui inimaginable. Maintenant, la loi se limite à mentionner que «La chasse et le piégeage d'un animal sont interdits. Toutefois, le ministre peut, par règlement, les permettre aux conditions et pour tout animal ou celui d'une catégorie qu'il indique.» Bref, l'ensemble des modalités entourant la pratique de la chasse et de la trappe se trouve dans un règlement détaillé.

On retrouve à peu près l'équivalent des sources québécoises dans la section du Parlement du Canada. Elle offre une porte d'entrée directe vers les débats de la Chambre des communes et du Sénat consultables en ligne par mots-clés.

Finalement, chaque section offre également des suggestions de sources supplémentaires. Le guide renferme aussi des compléments d'informations pouvant aider à bien comprendre l'utilisation des différentes sources documentaires, le cas échéant.

Exhaustifs, les *Documents politiques et parlementaires du Québec* sont le résultat du travail colossal de nos collègues de la Bibliothèque. C'est un lien important à ajouter à vos favoris, car à ce jour, aucun parlement canadien n'offre autant de ressources en ligne que l'Assemblée nationale du Québec.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Je tiens à remercier mes collègues Christian Blais, Jacques Gagnon, Judith Mercier et Martin Pelletier pour leurs commentaires judicieux. L'utilisation du masculin dans cet article et son titre ne vise qu'à alléger le texte.

2. Mentionnons que ce guide se trouve également dans la section «Bibliothèque» où sont disponibles d'autres guides thématiques utiles pour les chercheurs.
3. Pour en savoir plus sur les règlements, consulter l'article de l'*Encyclopédie du parlementarisme québécois*.